

## ***Protection Environnement Rance Frémur ( P.E.R.F.)***



association agréée protection de la nature dept 22 et 35

Président :

S.Monrocq 44, Trébéfour 22490 PLESLIN TRIGAVOU

Tel 02 96 27 86 12 fax 02 96 27 83 14 port 06 27 58 52 54

### **Camping illégal à Pleurtuit**

#### **Communiqué du 15/02/2008 toujours en attente de publication par les médias**

Dans le cadre des municipales qui approchaient, nous posions la question suivante au futur maire: que pensez-vous de cette situation de non droit, orchestrée par la municipalité de Pleurtuit depuis plusieurs années

Signataires de la pétition ci-jointe, 14 familles sur 17, demeurant au Bourgneuf, attendent une prise de position de votre part au cours des débats préélectoraux dont vous êtes l'acteur principal au sein de votre équipe.

Rappelons l'historique: un terrain, situé en zone A donc non edificantis, est maintenant morcelé en trois parcelles, parquant une douzaine de caravanes et quelques mobil homes. Il y a environ trois ans, l'autorisation ne concernait que l'emplacement d'un abri à animaux inférieur à 20 m<sup>2</sup>, avec possibilité de pose d'un compteur d'eau. L'urbanisation n'a fait que croître : l'abri est un chalet de 28 m<sup>2</sup> (donc demandant un permis de construire) accompagnés de deux autres constructions inférieures à 20 m<sup>2</sup> (donc demandant une autorisation), compteur d'eau, lampadaires, bitume et maintenant une autorisation municipale de raccordement à l'égout, exigée par le sous préfet .

Nous, association de protection de la nature, nous avons fait interrompre ce branchement par la SAUR, au risque d'ajouter de l'eau au moulin à certains de nos détracteurs, voire dénigreur. Rappelons l'article 111-6 du code de l'urbanisme qui interdit tout branchement ( EDF, eau et téléphone) pour toute construction non autorisée en vertu des art.111-1 et 421-1 (permis de construire). L'illégalité ne peut qu'engendrer la pollution sous toutes ses formes.

L'équipe municipale n'a pas daigné soulever ce problème en conseil; aussi, un constat d'huissier a été fait, une réunion avec le Sous-préfet a été programmée ; nous n'y étions pas invités, et pour cause ; cependant, le représentant de l'Etat oublie que son supérieur, le Préfet de Région nous a donné l'agrément au titre de la protection de l'environnement. Le laxisme continue dans cette affaire car d'autres campings illégaux voient le jour: un terrain agricole acheté par des gens du voyage et situé aux Rues / La Landelle ( parcelle 139 et 157 ); quatre caravanes y séjournent à demeure et le compteur EDF est déjà posé; le Frémur ( dont on boit l'eau) n'est pas très loin avec les risques de pollution qui sont engendrés, un deuxième à la Ville es Chèvre (parcelle 279), un troisième sur Harmonie ( parcelle 424), un quatrième à la Biottière ( parcelle 263) ..... Il fait bon vivre à Pleurtuit pour ces gens depuis qu'un ancien maire avait fait appliquer la loi Besson pour sa commune alors que cette dernière n'atteignait pas les 5000 habitants requis. On ne peut les empêcher de se sédentariser mais que ce soit dans la légalité.

Depuis trois ans, vous avons cherché la conciliation ; elle n'a pas abouti ; vous avons donc déposé un recours au Tribunal Administratif.

Serge MONROCQ

Mise à jour 2013 :

Nous avons perdu sur la forme ( c'est la France); seule une décision est attaquable au TA; comme il n'y a pas eu d'arrêté municipal ni de décision du conseil, l'association a été déboutée. Il nous va falloir se rapprocher du Tribunal d'Instance.

**PLEURTUIT**

P.M. 23/12/2009

## Les campings illégaux dans le collimateur de PERF

L'association Protection Environnement Rance Frémur a tenu son assemblée générale le vendredi 11 décembre. Son président, Yves Monrocq s'en est pris vivement aux campings illégaux qui prolifèrent sur la commune de Pleurtuit : « Un terrain agricole du Bourgneuf a été transformé en camping sauvage par des gens du voyage après autorisation de la mairie pour la construction d'un abri pour animaux. Accorder ce genre d'autorisation, c'est déjà aller au devant des problèmes. Ont suivi les installations d'électricité et d'eau ! »

Serge Monrocq poursuit : « La municipalité de l'époque a invité les contrevenants à se rapprocher de la Saur pour le branchement sur le tout à l'égout. Nous lui avons rappelé l'article 111-6 du code de l'urbanisme qui interdit tout branchement sur une construction illégale. Accompagnés par la gendarmerie, nous avons bloqué ce branchement ; mais le sous-préfet a donné son accord, ce qui tend donc à légaliser une

situation pour le moins illégale. Actuellement sont construits un chalet de 28 m<sup>2</sup>, avec véranda, deux autres abris de 8 et 4 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une douzaine de caravanes qui regroupe une trentaine de personnes dont les eaux usées se déversaient toujours dans la douve. La municipalité actuelle ne peut plus agir et la concertation que nous avions privilégiée, n'a pas abouti. Il a donc fallu engager une procédure au Tribunal administratif ».

PERF espère ainsi clarifier la situation et arrêter la prolifération des campings illégaux (5 concernant les gens du voyage : le Bourgneuf, La Landelle, la Biotière, la Ville es Chèvre, la Harmonie, sans compter ceux des sédentaires...).

### Un terrain d'accueil onéreux

Dans une suite logique, le problème du terrain d'accueil obligatoire des gens du voyage a été abordé. Il a été qualifié de : « très onéreux (700 000 € sans compter l'achat du ter-



L'assemblée s'est élevée avec véhémence contre la prolifération des campings illégaux. Au premier rang, à gauche, Camille Bondu, adjoint aux travaux, représentait la municipalité.

rain et les frais annexes). Ce serait le prix à payer pour éviter la casse (dix blocs sanitaires pour vingt emplacements). Dans une période de restriction, avec la suppression de la taxe professionnelle, il y a un sentiment de dilapidation des deniers publics. Il faut un juste milieu entre le terrain actuel, rendu un peu moins insalubre par la nouvelle équipe municipale et ce projet dispendieux. Rappelons que le terrain de Dinard avec deux blocs supplémentaires a un coût d'installation inférieur (550 000 €).

Si au moins ce nouveau terrain pouvait empêcher les campings illégaux ! »

### En bref

• Barrage de la Rance : Pour limiter les embouteillages l'association a émis le souhait d'une meilleure signalisation, d'une mise en rond-point des feux de La Richardais et de l'aménagement en 2x2 voies du pont Chateaubriand.

• L'AG approuve la construction de l'usine de trai-

tement des eaux du Bois Joli mais déplore la forte teneur en pesticides des eaux du Frémur qui n'est pas le fait des seuls agriculteurs mais aussi des collectivités et des jardiniers du dimanche.

• Le chemin de randonnée de La Brousse a été réaménagé sur la partie Pleslin mais pas sur Trémereuc et Pleurtuit ; Il conviendra donc de relancer les élus.

• PERF déplore de n'avoir pas été invité au forum des associations.

Sur le plan financier, l'association a dégagé un bénéfi-

ce de 4 € pour l'année 2009 affiche un solde positif de 200 €.

### Programme 2010 :

• Dimanche 24 janvier : tirs dansant avec Gégène pour remplir les caisses

• Dimanche 7 février : manifestation ornithologique (oiseaux marins) avec le spécialiste habituel, Manu

• Samedi mars ou avril journées « nettoyage nature » et suite de la remise en état du chemin creux de Brousse.

• Dimanche 2 mai : journée « plantes médicinales » sur les chemins creux et côtiers avec notre spécialiste habituel (repas champêtre le midi)

• Dimanche 16 mai : manifestation ornithologique (oiseaux printaniers).

• Dimanche 27 juin : manifestation « algues ».

• Un dimanche en été : retour aux sources »

• WE 18/19 septembre stand au salon de la Nature de Dinard

• Dimanche 26 septembre journée « champignons »

• Vendredi 5 novembre assemblée générale